

Diplôme : BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

Enseignement de spécialité Biologie- Écologie

**Évaluer dans le cadre du contrôle continu
Conseils et recommandations**

Dans le contexte de la crise sanitaire, des adaptations de la session 2021 du baccalauréat général ont été décidées par le ministère de l'Éducation Nationale. Le guide publié par le ministère¹ stipule que « *Ces adaptations rendent nécessaire de préciser le cadre solide au sein duquel le contrôle continu permettra à la fois de garantir la pleine légitimité du baccalauréat comme examen national et la confiance que les établissements d'enseignement supérieur peuvent avoir dans l'évaluation menée par les enseignants dans les lycées.* »

Un guide a été élaboré par le collège d'expertise disciplinaire et pédagogique de l'IGESR, qui donne un certain nombre de recommandations pour chaque enseignement évalué au baccalauréat lors de l'année de terminale.

Ce guide décline ainsi les principes généraux suivants :

- *prise en compte pour le calcul des moyennes des deux **modalités d'évaluations formative et sommative** ;*
- ***diversité des types d'exercices composant l'évaluation** : exercices courts de vérification des connaissances, travaux en présentiel ou à distance, travaux longs.*
- ***robustesse des moyennes**, garanties par un nombre minimal de notes par période et un nombre suffisant d'exercices variés.*

Les recommandations pour la biologie-écologie

En Biologie-Écologie, l'évaluation des élèves vérifie l'atteinte des objectifs de formation du cycle terminal. Elle vise à mesurer de manière progressive, qualitativement et quantitativement, l'acquisition des savoirs, savoir-faire et savoir-être dans les domaines de l'organisation et du fonctionnement des systèmes vivants, en relation avec les grands enjeux écologiques et biologiques.

¹ Voir sur le site eduscol : <https://eduscol.education.fr/2688/bac-2021-guide-de-l-evaluation>

Une évaluation fondée exclusivement sur le contrôle continu doit tenir compte des modalités particulières d'enseignement depuis le début de la pandémie. Elle implique une attention accrue à la cohérence entre le processus de formation, le suivi des apprentissages et les contenus et modalités d'évaluations.

L'évaluation en biologie-écologie comporte différents types d'épreuves :

- L'épreuve écrite ²
- l'évaluation des capacités expérimentales ¹
- le grand oral

Si certaines compétences transversales et disciplinaires sont évaluées à chacune de ces épreuves, d'autres sont spécifiques du type d'épreuve en question.

Il importe de diversifier et d'équilibrer les compétences sur lesquelles les élèves sont formés et évalués en relation avec les attendus de ces épreuves. Les compétences langagières écrites et orales ainsi que les compétences numériques doivent aussi faire l'objet d'une attention particulière.³

L'évaluation est au service des apprentissages

Plusieurs types d'évaluation peuvent être réalisées pour accompagner les apprentissages des élèves.

- **Au début d'un nouveau chapitre**, il peut être utile de réaliser des évaluations diagnostiques à même de prendre la mesure des acquis des élèves en relation avec des contenus travaillés dans les niveaux antérieurs et qui devront être mobilisés pour appréhender les contenus nouveaux. Il s'agit de pouvoir prendre en compte dans les enseignements, les éventuelles lacunes ou difficultés de compréhension liées au fait que les élèves ont déjà connu une année scolaire antérieure marquée par plusieurs mois d'enseignement à distance et pour certains, des modalités hybrides durant l'année scolaire actuelle.
- **Tout au long du chapitre**, des évaluations formatives doivent permettre de donner un retour qualitatif à chaque élève sur ses apprentissages en cours, elles ont donc vocation à renseigner l'élève sur son niveau de maîtrise pour chaque compétence ou capacité évaluée afin qu'il se situe et qu'il sache de manière explicite ce qui est attendu de lui.

Des évaluations courtes sur la mémorisation des connaissances peuvent aussi être réalisées pour faciliter la mise en place d'automatismes. Il faut cependant garder à l'esprit que si la mémorisation est un élément important de l'apprentissage, elle ne dit rien de la compréhension des savoirs mémorisés et ne peut à ce titre être considérée que comme un prérequis qui devra être mobilisé à terme pour résoudre un problème ou répondre à une question scientifique. Pour la poursuite d'études, c'est l'acquisition des compétences qui sera à même de participer à la réussite des élèves.

- **En fin de chapitre**, les évaluations sommatives donnent un instantané sur le degré d'assimilation des contenus enseignés. Du fait des rythmes d'assimilation propres à chaque élève, il peut être utile de prévoir des évaluations qui donnent l'occasion aux élèves de mettre en relation des notions associées à différentes parties de l'un des thèmes du programme voire des deux thèmes si cela s'y prête. Ces mises en relation mettent les élèves en situation de mobiliser à plusieurs reprises les mêmes connaissances dans des contextes différents, favorisant ainsi leur assimilation.

² Voir la note de service DGER/SDPFE/2020-162 en date du 04/03/2020

³ Voir le tableau des compétences travaillées et des exemples de capacités travaillées dans l'annexe de l'arrêté du 23 juillet 2019 « Programme de l'enseignement de spécialité de biologie-écologie de première et de terminale générale.

- Une place particulière doit être réservée aux travaux réalisés à la maison et que le professeur souhaiterait évaluer. Les élèves n'ont pas nécessairement le même accès à des formes d'aide diverses, ce qui peut être source d'inéquité. Pour être bénéfique, le devoir réalisé à la maison ne doit pas venir compenser des activités qui n'auraient pas pu être réalisées en classe, comme par exemple le fait d'achever un TD dont parfois les questions les plus difficiles à résoudre sont positionnées à la fin. En effet cela met potentiellement les élèves dans de fortes difficultés cognitives. Par contre il peut s'ancrer sur des activités réalisées en classe qui pourraient par exemple faire l'objet d'une formalisation à l'écrit à partir des traces prises en présentiel (synthèse, bilan, explication), ou être l'occasion de reformuler une production déjà évaluée en prenant appui sur les annotations sur la copie par le professeur.

La prise en compte de différents types d'évaluation dans le contrôle continu

- **Les évaluations diagnostiques** qui ont notamment pour objet d'informer le professeur afin d'adapter son enseignement aux besoins des élèves, n'ont pas vocation à être notées et ne doivent pas être intégrées au contrôle continu.
- Du fait de rythmes d'apprentissage variables propres aux individus, **les évaluations formatives** peuvent être prises en compte sous réserve qu'elles valorisent les progrès de l'élève, c'est-à-dire qu'elles leur soient favorables. Il convient (1) d'identifier les moments où l'élève est prêt à être évalué et où il a montré sa réussite, (2) de distinguer également des compétences déjà travaillées à plusieurs reprises dans différents contextes de celles qui l'ont moins été, et (3) de tenir compte de l'aide apportée aux élèves lors de la réalisation de l'exercice. De ce fait, si ces évaluations font l'objet d'une notation, les éventuelles notes obtenues n'ont pas à être systématiquement prises en compte dans un contexte certificatif.
- **Les évaluations sommatives** ont ici valeur d'évaluations certificatives. Elles sont donc porteuses d'enjeux particulièrement forts pour les élèves, concernant à la fois leur orientation et l'obtention de leur baccalauréat. À ce titre la cohérence entre le processus de formation et les contenus et modalités d'évaluation est essentielle : on ne peut demander aux élèves de réaliser une tâche sur laquelle ils n'ont pas été formés, ceci vaut notamment pour la rédaction de productions longues telles qu'elles sont définies dans l'épreuve écrite. Ces évaluations se fondent sur les productions des élèves qui peuvent être de nature variée : orales et/ou écrites et/ou expérimentales, individuelles et/ou collectives, réalisées en classe et/ou hors la classe, etc.

L'évaluation doit être explicite pour être comprise et favoriser les progrès chez les élèves

Qu'il s'agisse des évaluations formatives ou sommatives, elles doivent indiquer en amont les compétences et/ou capacités évaluées, les critères d'évaluation correspondant et fournir les descripteurs correspondant à chaque niveau de maîtrise⁴. Dans ce cadre, les grilles critériées sont des outils particulièrement utiles pour informer clairement l'élève sur sa production.

Lors des retours sur les productions, les indicateurs de réussite contextualisés doivent aussi être fournis.

L'annotation des copies ou les retours précis sur les productions orales ou les gestes techniques et démarches évalués en situation doivent permettre à l'élève de comprendre le plus finement possible ce qu'il a réussi et ce qu'il doit encore travailler.

Les outils d'évaluations utilisés pour évaluer les productions constituent des éléments

⁴ Voir le document d'aide à l'évaluation publié sur chlorofil (novembre 2020) : https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/02-diplomes/referentiels/secondaire/bac-general/bac-general-da-sujet0-bio-eco.pdf

personnalisables et donc exploitables pour définir le niveau atteint en fin de période d'évaluation pour chaque élève. Des commentaires par compétence évaluée, doivent informer l'élève et à ses responsables légaux sur l'état des acquisitions et sur des axes de progression.

Quelques principes pour assurer une équité

Pour être représentative, la moyenne doit :

- prendre en compte plusieurs situations d'évaluation et ne peut donc pas être établie à partir d'une seule note ;
- porter sur une diversité de situations telles que par exemple, (1) celles évaluant des compétences différentes du programme ou/et (2) celles portant sur des parties de programme différentes ou/et (3) celles mobilisant l'oral, l'écrit, les activités pratiques.

Selon le degré d'avancement des programmes dans l'année, les évaluations peuvent s'appuyer sur des sujets de type baccalauréat. Les grilles d'évaluation génériques proposées dans le document d'aide à l'évaluation³ doivent être utilisées.

Quand cela est possible, la mise en place de devoirs communs est recommandée : ils permettent aux enseignants de travailler ensemble, de définir des objectifs communs et des exigences harmonisées. Ils amènent les élèves à gérer leur travail sur une plage horaire longue, les aident à réviser un ensemble plus large de notions et méthodes étudiées. Ils peuvent conduire à des corrections croisées entre les professeurs.

Les évaluations peuvent porter sur l'ensemble du programme de terminale (et pas seulement sur les parties des programmes définies pour l'épreuve écrite terminale qui aurait dû se dérouler en mars).

Une réflexion sur l'évaluation est nécessaire à l'échelle des équipes pédagogiques

La stratégie d'attribution des points de notation doit faire l'objet d'un consensus au sein de l'équipe disciplinaire de biologie-écologie ou à défaut être clarifiée par le professeur de biologie-écologie s'il est seul en charge de l'enseignement de spécialité, de manière à définir et surtout à rendre explicites pour les élèves et leurs responsables légaux, les éléments ci-dessous :

- les objectifs de formation poursuivis et les évaluations réalisées pendant la période (parties traitées, compétences travaillées, compétences considérées acquises) ces indications doivent apparaître sur le bulletin ;
- la nature et le nombre des travaux pris en compte. Il est souhaitable de tendre vers la part relative des compétences évaluées à l'écrit et celles évaluées en ECE soit 75 % et 25 %, il convient d'identifier dans le bulletin la note correspondant à l'écrit et celle correspondant à la partie pratique ;
- la manière dont sont pris en compte les travaux conduits hors la classe et en particulier les apprentissages qui y sont associés. Des évaluations doivent mesurer ces apprentissages. Il est possible que des élèves travaillent certains aspects en classe alors que d'autres les auront travaillés à distance. Dans cette situation, il est possible de proposer la même évaluation sommative à tous si l'on s'est assuré au préalable de l'apprentissage par les élèves des concepts et compétences associées. Alternativement, des évaluations différentes, portant sur des points différents, peuvent aussi être proposées à condition toutefois qu'elles soient bien en lien avec les niveaux ciblés par les programmes ;

- il est également conseillé aux équipes de référer les évaluations conduites aux compétences qui sont mentionnées dans le Livret Scolaire du Lycéen pour que ce dernier soit renseigné de façon la plus pertinente possible et qu'il puisse ainsi éclairer les décisions prises pour la délivrance du diplôme.

